

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 60

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020 (accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Voeu de soutien à la réouverture des restaurants dans le cadre d'une approche territorialisée

Après avoir délibéré (2 abstentions ; 51 suffrages exprimés dont 51 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant :

« Lors de son allocution du 24 novembre dernier, le Président de la République a annoncé les principes d'un déconfinement progressif, en trois étapes, débutant avec la réouverture des commerces locaux le 28 novembre dernier, conjuguée à un protocole sanitaire renforcé.

Cette étape qui a conduit à un allègement du confinement a pourtant laissé la filière de la restauration sans perspective d'avenir serein. Nous sommes particulièrement inquiets de la détresse dans laquelle se trouvent les acteurs de la filière qui subissent des impacts financiers mais également humains majeurs.

Aujourd'hui, il nous semble vital et opportun qu'une réouverture de ces dits commerces soit étudiée avant le 20 janvier. Au niveau national, de fortes disparités sont constatées par rapport à la pression épidémique.

Aussi, sur la base de critères objectifs (taux d'incidence, taux de positivité...), les élu.e.s de Quimper Bretagne Occidentale proposent une approche territoriale différenciée pour envisager la réouverture de ces commerces. Cette approche pourrait être coordonnée notamment par l'Agence régionale de santé, toujours sous la contrainte d'une limitation géographique des déplacements, et sans concession sur l'application de protocoles sanitaires très stricts. »